

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, MUDRY BONAND Marie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Excusés :

- Mr Mickaël ROSSET (procuration donnée à Mme Marie MUDRY BONAND)

Excusés pour retard :

- Erika ROSSET (arrivée 19H15)
- Christian VULLIEZ (arrivée 19H30)

Erika ROSSET est nommée secrétaire de séance.

1) Présentation projet « Petite Enfance » de la C.C.H.C.

La présentation commence à 18h30.

Intervenante : Mme VINCENTI, responsable du service de la petite enfance de la CCHC.

Mme VINCENTI présente au conseil le projet de territoire Petite enfance pour le Haut-Chablais en cours d'élaboration depuis le dernier trimestre 2019 et qui constituera le volet Petite Enfance de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce projet a été élaboré en trois phases :

- Diagnostic de la situation sur le territoire (atouts, faiblesses et enjeux),
- Concertation avec les différents acteurs de la petite enfance du haut-chablais (professionnels, familles, communes, partenaires etc.),
- Détermination des orientations stratégiques à retenir et des actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années afin de répondre aux différents besoins.

Parmi les orientations retenues :

- Augmentation et adaptation des capacités d'accueil des jeunes enfants du territoire,
- Actions de communications à améliorer avec création d'un guichet unique de la petite enfance,
- Renforcer l'animation territoriale autour de la petite enfance en favorisant l'implication des familles, en créant des lieux de ressources et rencontres partagés.

Des actions à mettre en œuvre :

- Travailler sur des solutions d'accueil complémentaires (création crèche familiale, création nouvel EAJE et augmentation des places etc.),
- Adapter l'offre aux spécificités du Haut-Chablais (nouveaux modes de gestions, horaires élargis, offre halte-garderie),
- Renforcer la communication et l'information des familles (renforcement RAM, portail des familles à créer etc.),
- Améliorer l'accompagnement en créant des lieux de ressources sur le territoire pour familles et professionnels (création d'espaces partagés, concertations citoyenne, événements annuels, formation professionnelle, etc.).

Mme VINCENTI expose également le programme « À hauteur de parents », un certain nombre de RDV proposés aux parents par le service Petite Enfance de la CCHC (<https://www.cc-hautchablais.fr/Parentalite>) :

Exemples :

- Café des parents pour initier des moments de rencontre et de partage,
- Ateliers des parents sur des thématiques diverses relatives à l'éducation et la parentalité et pour aborder des pistes de réflexion.

La séance de réunion du conseil municipal débute à 19h45.

Jean-Claude MORAND présente le compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Convention territoriale globale (C.T.G) avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Suite à l'intervention de Mme VINCENTI de la CCHC sur le projet Petite Enfance pour le Haut-Chablais, Jean-Claude MORAND propose le vote de la convention territoriale globale.

La convention est adoptée à l'unanimité.

3) Vote du prix de l'abonnement d'eau consommée et assainie en 2022.

Jean-Claude MORAND rappelle qu'en 2020, il avait été voté une augmentation de 2% pour l'abonnement et de 2,10% pour la consommation d'eau ainsi qu'une augmentation pour l'abonnement d'assainissement de 1,97 % et de 1,59 % pour le mètre cube assaini.

Jean-Claude MORAND propose au Conseil de conserver les tarifs actuels de 2021 pour 2022 dans l'attente de la collecte des données de toutes les communes de la CCHC en prévision de la compétence CCHC en 2026 et de l'uniformisation des tarifs sur les différentes communes.

Le Conseil délibère et adopte ces tarifs à l'unanimité.

4) Vote du prix du branchement d'eau et du branchement d'assainissement pour 2022.

Jean-Claude MORAND expose l'évolution des tarifs ces dernières années et propose au Conseil :

- Concernant le branchement d'eau un tarif de 370 euros (soit une augmentation de 0,82%),
- Concernant le branchement d'assainissement un tarif de 3400 euros (soit une augmentation de 1,644%), (tarif fixe jusqu'à 170m², au-delà il est appliqué un prorata).

Le Conseil délibère et adopte ces tarifs à l'unanimité.

5) Vote des loyers pour 2022.

Jean-Claude MORAND présente le tableau d'évolution des loyers sur les logements communaux ces dernières années.

Au regard du contexte économique particulier de ces derniers mois, Jean-Claude MORAND propose de ne pas appliquer d'augmentation de loyer pour 2022 et de maintenir les loyers actuels.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6) Demande de subvention pour l'extension du réseau d'eau potable de Saint Martin.

Jean-Claude MORAND précise que pour le financement des travaux relatifs à l'extension du réseau d'eau potable approuvé lors du dernier Conseil municipal, il souhaite solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau et demande l'approbation du Conseil afin de déposer les dossiers aux services concernés et de pouvoir engager toutes les démarches nécessaires et signer toutes les délibérations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7) Retrait de la délibération concernant l'emprunt pour l'extension du réseau d'eau potable de Saint Martin.

Jean-Claude MORAND donne lecture du courrier reçu de la sous-préfecture concernant l'illégalité de la délibération relative à l'emprunt pour l'extension du réseau d'eau potable de Saint Martin signée par Mme Sylvie BOYAT alors qu'une précédente délibération avait été prise afin de donner pouvoirs à Jean-Claude MORAND à l'effet d'effectuer toutes les démarches relatives à tout emprunt.

Le maire propose le retrait de la délibération.

Le retrait de la délibération est adopté à l'unanimité.

8) Demande de Monsieur Sébastien Truchot.

Jean-Claude MORAND donne lecture au conseil d'un courriel de Monsieur TRUCHOT concernant le bâtiment artisanal dont il est propriétaire sur le terrain communal lieudit « Les Terches ».

Monsieur TRUCHOT sollicite :

- la possibilité de mettre en sous-location ce bâtiment, ce qui nécessite une autorisation de la commune en sa qualité de bailleur du terrain et en vertu du contrat de bail existant ;
- l'engagement de la part de la commune d'un renouvellement du bail existant.

Jean-Claude MORAND propose d'accepter la demande de sous-location.

En revanche, la commune n'est pas en mesure de prendre l'engagement de renouvellement du bail existant dans la mesure où la zone artisanale concernée relèvera de la compétence intercommunautaire étant précisé que le bail actuel court jusqu'au mois de décembre 2024.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

9) Délibération sur les salaires et l'assurance prévention.

Jean-Claude MORAND rappelle la différence de situation salariale entre les employés titulaires et les contractuels et les différentes progressions de salaire intervenues.

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et l'engagement du personnel dans les différentes tâches, le maire propose une augmentation de 4% soit une charge supplémentaire pour la commune de 3 750 euros.

Cette augmentation concerne les employés contractuels.

Concernant l'assurance prévention souscrite, il est soulevé par certains élus qu'il conviendrait d'évaluer la pertinence de son renouvellement au regard du nombre de jours de carence.

Monsieur Jérôme BAUD, concerné, se retire de la salle pour le vote.

Après discussions, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Jérôme BAUD réintègre la salle.

10) Délibération sur les décisions modificatives budgétaires.

Jean-Claude MORAND propose les modifications budgétaires suivantes :

- Concernant le budget principal : pour le règlement des fenêtres des gîtes des Meuniers pour un montant de 5200 euros, il conviendrait :
 - de prélever une somme de 1200 euros du compte D 2188-126 (Acquisition Matériel) et de la créditer sur le compte BATIMENTS D 2188-125,
 - de prélever une somme de 4000 euros du compte D 2315-119 (Aménagement des Terches) et de la créditer sur le compte BATIMENTS D 2188-125.
- Concernant le règlement des travaux pour le réducteur de pression des Landoz pour un montant de 23 000 euros, il conviendrait de basculer la somme de 23 000 euros du compte D 2156-129 (Réducteur pression Landoz) et de la créditer sur le compte D 2315-129.
- Afin de procéder au règlement d'une facture concernant les relevés de terrains réalisés par un géomètre pour la mise à jour des plans (regard isother, nouveaux réseaux école, ...) sur le réseau d'eau et d'assainissement, il conviendrait :
 - d'effectuer un virement de 1 268,39 € du compte 66 112 au compte 604.
 - d'effectuer un virement de 289,36 € du compte 70 111 au compte 604.
 - d'effectuer un virement de 400 € du compte 70 611 au compte 604.

Ces modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

11) Point sur la réunion de la S.I.C.A.

Mme Laurence BOINNARD MORALLET présente au Conseil la réunion de l'assemblée générale de la S.I.C.A. du Haut Chablais (société d'intérêt collectif agricole) qui s'est tenue le 27 novembre 2021 et regroupant un certain nombre d'agriculteurs.

Elle expose le projet de rapprochement des deux SICA du haut-chablais et du pays de Gavot, les projets collectifs envisagés ainsi que les difficultés rencontrées en pratique notamment pour la mise en commun des moyens.

12) Validation de la proposition financière du cabinet Atelier du Galetaz pour la rénovation de la Chapelle de St Martin.

Jean-Claude MORAND présente la proposition financière effectuée par le Cabinet d'architecte Atelier du Galetaz, architecte du patrimoine pour la rénovation de la Chapelle de St Martin.

Le coût de cette étude s'élève à 32 064 euros TTC soit 26 720 euros HT.

Cette proposition est validée à l'unanimité

13) Urbanisme.

Mme Sylvie BOYAT expose les demandes d'urbanisme traitées lors des réunions des 25 novembre et 6 décembre.

14) Points divers.

Jean-Claude MORAND présente au Conseil un projet d'esquisse de halle couverte au Pont Molliet et invite le conseil à réfléchir sur le devenir de ce projet.

15) Calendrier.

- Mme Marie MUDRY BONAN propose de retenir une date pour la réunion de la commission Environnement. La date du 22 décembre 2021 est retenue.
- Pour rappel, la réunion de la commission spécifique sur le travail relatif à l'éclairage public aura lieu le 14 janvier à 14H. Le SYANE a fait parvenir par mail les documents de travail suite à la dernière présentation lors du dernier conseil municipal.

La séance est levée à 21h45.